

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BÉDOIN

**Séance du 05 février 2018**

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 22

Dont pouvoirs : 5

Date de la convocation : 01/02/2018

Date d'affichage : 01/02/2018

L'an deux mil dix huit, le cinq février, à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BÉDOIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Luc REYNARD.

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Denis FORT, Mme Nathalie REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Vincent POUILLAUDE, M. Jean-Louis RIBAS, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : Mme Chantal BLANC, Mme Blandine RASSELET, Mme Emmanuèle VALERIAN, Mme Morgane CHAPOT, Mme Christiane MAHLER, Mme Carole PERRIN.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Chantal BLANC en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de M. Luc REYNARD, Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Colette LECLERCQ, Mme Morgane CHAPOT en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Carole PERRIN en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : Mme Janine TREVILY.

**N° MA-DEL-2018-018**

**OBJET : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE B 1369 AU HAMEAU DES BAUX**

RAPPORTEUR: M. Jean-Marc PETIT

Monsieur le Maire expose le projet de division de la parcelle cadastrée section B n°1369 appartenant à Madame Catherine PALLAS, jouxtant le cimetière des Baux,

Il rapporte l'opportunité pour la commune de se porter acquéreur du reliquat de la parcelle divisée, représentant 701 m<sup>2</sup>, afin d'y réaliser l'extension du cimetière et une zone de stationnement.

Cette parcelle est classée en zone Nas (zone naturelle) pour la pour la plus grande partie le surplus étant classé en zone Ud au PLU.

Cette parcelle pour sa partie Nas fait l'objet de l'emplacement réservé au Plu numéro 16.

Le montant de l'acquisition s'élèverait à 8 euros le m<sup>2</sup>, soit 5608 euros.

Vu le plan de division,

Vu l'accord de Mme PALLAS en date du 20 décembre 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu les crédits ouverts par anticipation au Budget Primitif 2018,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/02/2018

Publication : 07/02/2018

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section B n°1369, d'une surface de 701 m<sup>2</sup>, au prix de 5608 euros, <sup>pour l'"autorité Compétente" par délégation</sup>
- de charger Maître ARNOUX, notaire à Bédoin, de la rédaction de l'acte
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son adjoint à l'urbanisme, à signer toute pièce afférente à cette acquisition.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de  
Vaucluse le :  
et publication par voie d'affichage le :

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire, M. Luc REYNARD**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'assemblée ayant délibéré et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.